



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 2571

## Texte de la question

M. Patrick Hetzel souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale sur l'internat d'excellence, dispositif lancé par l'ancien gouvernement. Il voudrait savoir s'il compte poursuivre la création d'internats d'excellence.

## Texte de la réponse

Les internats d'excellence ont été lancés en 2008 pour proposer aux élèves qui ne bénéficient pas de conditions familiales favorables à la réussite scolaire, un accueil en internat et un projet éducatif et pédagogique spécifique. Si l'internat scolaire est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective, le dispositif des internats d'excellence s'avère quant à lui coûteux, réservé à un petit nombre, et par conséquent n'apporte qu'une réponse partielle à un besoin plus large. C'est pourquoi, le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative, le ministre de l'intérieur, le ministre délégué à la ville ont missionné les trois inspections générales de l'administration, de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche afin que soit étudiées les modalités d'intégration des internats d'excellence dans une politique renouvelée d'internat au service de la réussite éducative de tous les élèves. En s'appuyant notamment sur les acquis des internats d'excellence, l'ambition est en effet désormais, dans le cadre du projet de loi sur la refondation de l'école (et du rapport qui y est annexé), que chaque internat développe un projet pédagogique et éducatif, dans le cadre du projet d'établissement, afin de développer partout l'excellence. Dans le cadre de l'éducation prioritaire, tous les internats ont vocation à développer un projet éducatif. Les places d'internats seront toujours ouvertes aux élèves les plus fragiles, notamment les collégiens et les lycéens professionnels. Il n'y aura donc plus de création d'internats d'excellence ex-nihilo mais la généralisation à tous les internats d'un projet éducatif basé sur l'aide aux devoirs, la pratique sportive et une éducation artistique et culturelle renforcée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2571

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 août 2012](#), page 4659

**Réponse publiée au JO le :** [23 avril 2013](#), page 4469